

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

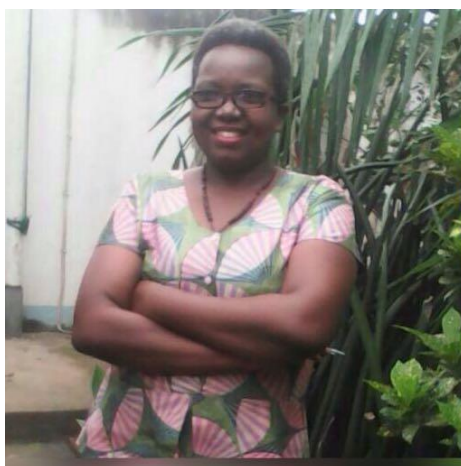
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°41 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 9 au 15 janvier 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 15 janvier 2017, au moins 384 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	6
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	6
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	7
<i>I.5. JUSTICE EQUITABLE</i>	8
<i>I.6. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>I.7. SECURITE ALIMENTAIRE</i>	8
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	9
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	10
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	10
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI : *Brasserie et Limonaderie du Burundi*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

EAC: *East African Community*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

ETS : *Ecole Technique Secondaire*

FAB: *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

ODH : *Observateur des Droits Humains*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière du Moso*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 10 personnes ont été tuées, 2 torturées, 3 portées disparues et 97 personnes arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 3 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce numéro relève le cas d'une fosse commune découverte à Rusaka, province Mwaro. Des fosses communes sont découvertes dans différents endroits du pays mais le pouvoir public ne fait pas une expertise médicale pour que la vérité soit connue.

Ce bulletin relève aussi des cas d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées dont sont victimes des présumés opposants, des membres des partis politiques de l'opposition, des militaires ex-FAB en fonction et/ou en retraite et des citoyens des communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Il dénonce une justice deux poids deux mesures qui considère les opposants politiques du CNDD-FDD comme étant des criminels par nature pour cette simple raison de ne pas épouser l'idéologie de ce parti. La justice instrumentalisée par le pouvoir du CNDD-FDD est appelée à frapper fort contre eux au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Ce bulletin revient sur le droit à la sécurité alimentaire qui est aggravé par des mesures de montée de taxes dans tous les secteurs de la vie et sur tous les produits de première nécessité dans l'objectif de combler le budget général de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire de la population burundaise déjà précaire.

Le contexte sécuritaire se caractérise par la présence des cadavres, la continuité des attaques armées et des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Deux personnes tuées en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 14 janvier 2017, deux hommes non identifiés, ont été tués tout près de l'église adventiste situé en zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, les deux hommes avaient été amenés pendant la nuit par le véhicule du commissaire provincial de police en province Bubanza pour être exécutés à cet endroit. Les mêmes sources disent avoir entendu ces deux personnes crier suite à des coups de poignards qu'elles venaient de subir. C'est ce même véhicule du commissaire provincial qui a assuré l'évacuation de leurs cadavres, le lendemain.

Deux personnes tuées en commune Mishiha, province Cankuzo

Deux personnes, cultivatrices, l'une surnommée Wakera, originaire de la colline Kaniha et l'autre surnommée Mandela, originaire de la colline Mukaza ont été arrêtées, exécutées sauvagement et enterrées sur la colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo, en date du 11 janvier 2017. Selon des sources sur place, ce double crime a été commandité par l'administrateur communal de Mishiha, Anaclet Bizimana et l'OPJ Bucumi. Ils étaient respectivement l'un à la maison et l'autre au cabaret. Ils ont été conduits sur la colline Makangara par des Imbonerakure Privat alias Kaboko, Ndongeye et le chef de zone Lambert Karenzo où ils ont été amputés de leurs bras, des jambes et des têtes puis enterrés directement au cimetière de Mugishungu par ces bourreaux, sans la présence de leurs familles. Ces dernières ont été interdites de ne pas pleurer leurs morts et de ne pas mener des poursuites au risque de ne pas subir le même sort.

En date du 12 janvier 2017, le chef des Imbonerakure en commune Mishiha Rénovat s'est rendu sur les lieux pour féliciter des Imbonerakure qui ont fait ce travail. L'administrateur, l'OPJ et le chef de zone sont tous de la composante sociale Hutu et membres du CNDD-FDD, les victimes aussi sont de la même composante. Le gouverneur de la province Cankuzo, Désiré Njiji et le chef provincial du SNR Nicaise ont passé la nuit du 14 janvier 2017 en commune Mishiha pour fausser toute information sur ce cas, selon les mêmes sources.

Deux personnes tuées en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 10 janvier 2017, deux personnes Félix Ntukamazina et Onesphore Marondereye ont été tuées sur la colline de Mageyo, zone de Butahana, commune de Mabayi, province de Cibitoke. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de sorcellerie, elles ont été lynchées sous le commandement de jeunes Imbonerakure qui ont le contrôle de la sécurité de cette localité. Selon ces sources sur place, cet incident faisait suite à la mort d'une femme de la localité nommée Jeannette Nihorimbere que les jeunes Imbonerakure ont attribué aux victimes. Deux autres individus qui devaient subir le même sort ont été sauvés de justesse par la police qui a dû tirer en l'air pour disperser la foule en colère. Au moment où les faits se sont déroulés en public, l'administrateur de la commune Mabayi du nom de Basabarwuzuye n'a pas hésité de déclarer que les auteurs du double crime n'ont pas été connus.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Deux personnes arrêtées puis portées disparues en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 12 janvier 2017, vers 5 heures du matin, une fille prénommée Francine et un garçon du nom de Guy Rukundo, tous finalistes de l'école secondaire des humanités générales, ont été enlevés par des policiers de la position de Mayuyu accompagnés des militaires du camp Mujejuru sur la colline Nyarumanga, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Ils ont été embarqués dans un véhicule militaire du camp Mujejuru puis conduits vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, il y avait une semaine qu'ils venaient de l'exil au Rwanda, et ont été accusés d'avoir participé aux manifestations anti-troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ceci est paradoxale du moment que le pouvoir de Bujumbura fait une chose et son contraire. Il fait un appel vibrant au retour des réfugiés et planifie en même temps la répression.

Une personne arrêtée et portée disparue en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 13 janvier 2017, une femme du nom de Suzanne Ncamugwanko, épouse de Surwavuba membre du FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêtée sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune

Mubimbi. Selon des témoins sur place, un Imbonerakure surnommé Musumari accompagné par deux policiers l'ont arrêtée lorsqu'elle était dans un bar et l'ont conduite vers une destination inconnue.

1.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en commune Mugongo- Manga, province Bujumbura rural

En date du 13 janvier 2017, vers 21 heures, la nommée Anne Ngendahayo, originaire de la colline Jenda urbain, zone Jenda, commune Mugongo- Manga, membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije a été torturée par l'administrateur de la commune Mugongo-Manga du nom de Diomède Ndabahinyuye lorsqu'elle était dans un cabaret situé au centre Jenda. Selon des témoins, la victime a été accusée d'avoir brûlé la maison de Diomède Ndabahinyuye, lors des manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. L'incident a eu lieu en présence du mari de la victime du nom de Sylvain Ngendakuriyo qui assistait impuissamment.

Une personne torturée au chef-lieu de la province Kirundo

En date du 10 janvier 2017, un chauffeur du nom de Miburo a été torturé au chef-lieu de la province Kirundo. Selon des témoins, un policier du nom de Nkoroka tentait de lui soutirer 5000 fbu et le punissait parce qu'il refusait de céder le billet. Des gens qui assistaient à la scène sont intervenus pour dissuader le policier. Vu la colère populaire, ce dernier a été contraint de vider le lieu.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Six personnes arrêtées en commune Kanyosha, province de Bujumbura rural

En date du 15 janvier 2017, six personnes Thierry Nkurunziza, Diomède Masarabaga, Gérard Nsengiyumva, Christian Habonimana, Jean Yves Ngarukiyintwari et Hermenegilde Bigirimana alias Kigoma, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été arrêtés sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural par le commissaire de police prénommé Léonidas connu sous le surnom de Facebook, agent du SNR. Ils seraient poursuivis pour l'assassinat de Serges Mpawenimana, Vincent et un enfant non identifié, en date du 14 janvier 2017.

Soixante personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 14 janvier 2017, soixante personnes ont été arrêtées par la police au quartier Kinanira I, de la zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura, lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur place, elles ont été regroupées au centre artisanal de Musaga où certaines ont été contraintes de payer des rançons et d'autres obligées d'acheter des badges avant d'être relâchées.

Treize personnes arrêtées en commune et province Bubanza

Treize personnes dont 11 de la zone Muramba et 2 de la zone Mitakataka en commune et province Bubanza, ont été arrêtées et incarcérées dans le cachot du commissariat de police en province Bubanza. Les uns ont été attrapés le 6 janvier 2017 et les autres le 9 janvier 2017. Selon nos sources, les victimes sont de l'église « Iriba ry'amahoro » et sont accusées d'avoir organisées des réunions de prière sans autorisation. L'affaire se trouve au parquet de Bubanza au moment où ces gens restent en détention.

Un ancien militaire ex-FAB réarrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 12 janvier 2017, un retraité ex-FAB du nom de Savin Nsavyimana a été réarrêté en commune Nyanza-lac province Makamba. Selon des sources de sa famille, la victime a été accusée de collaborer avec des groupes rebelles. Cette même source s'inquiète plutôt de la chasse à l'homme qui cible tout militaire retraité ex-FAB dans cette localité. Sous la hantise d'une rébellion imminente, le pouvoir burundais réprime tout présumé opposant au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, selon un ODH sur place en province Makamba.

La victime est détenue au cachot du poste de police en commune Nyanza-Lac sur ordre du procureur Fidèle Nyabenda. Elle avait déjà été arrêtée le 25 décembre 2016 à son domicile après une fouille perquisition qui avait ciblée six maisons du quartier Gitunda, commune Nyanza-lac. Le substitut du procureur l'avait libéré après quelques jours car sa détention était jugée illégale. Ce magistrat avait ensuite subi une sanction disciplinaire après cette libération accusé d'avoir libéré un malfaiteur. C'est donc dans ce contexte que ce retraité est de nouveau mis aux arrêts.

Un militaire ex-FAB arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 12 janvier 2017, un militaire ex-FAB de grade de major du nom d'Elie Niyonkuru a été arrêté à son domicile situé en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont conduit au cachot du SNR, tout près de la cathédrale Regina Mundi, en Mairie de Bujumbura. A la surprise de la famille et des voisins, l'officier a été accusé de détenir plusieurs tenues militaires, ce qui a étonné plus d'un. Un officier de l'armée ne peut pas détenir une seule tenue de travail, s'étonne notre source. Des sources du SNR dénoncent plutôt une forme d'intimidation. L'officier est cousin germain de l'adjudant Eddy Claude Nyongera, assassiné au bureau du SNR au mois de novembre 2016. Il venait d'interrompre sa mission en somalie pour assister à l'inhumation de sa mère et de sa sœur, le SNR avait mal interprété cette intention. Il a par la suite été relaxé le lendemain de son arrestation. Cette relation familiale avec feu Eddy Claude Nyongera serait le motif du harcèlement.

Quinze personnes arrêtées en zone Bwiza, Mairie de Bujumbura

En date du 9 janvier 2017, vers 6 heures du matin, quinze personnes ont été interpellées après contrôle des cahiers de ménages au quartier Jabe II, zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites sur une position policière se trouvant au Lycée municipal de Bwiza. Certaines ont été relâchées après avoir payé des rançons.

Un chef de quartier arrêté en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

Selon une information recueillie en date du 11 janvier 2017, Huguette Kamugisha, chef de quartier Kigwati III, de la zone urbaine de Nyakabiga, membre du CNDD-FDD et fonctionnaire de la Mairie de Bujumbura, a été arrêtée le 5 janvier 2017 au quartier Kigwati III, zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Des agents du SNR qui l'ont arrêtée n'ont pas révélé le mobile de son arrestation. Elle a par la suite été transférée à la prison centrale de Mpimba.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Détentions illégales en province Rutana

En date du 13 janvier 2017, quatorze détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana alors que leurs dossiers ont été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps

que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 13 décembre 2016 et du 4 janvier 2017. C'est une violation flagrante de l'article 37 du CPP.

1.5. JUSTICE EQUITABLE

Le pouvoir du troisième mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant à ce pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Les infractions d'« Outrage au chef d'Etat », d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » font beaucoup de victimes dans le pays suite au mouvement de contestation d'avril et mai 2015 contre le troisième mandat qui a violé la Constitution et les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Les opposants politiques du CNDD-FDD sont des criminels par nature pour cette simple raison de ne pas épouser l'idéologie de ce parti et la justice doit frapper fort. Ceux qui font la répression criminelle à la solde du pouvoir sont des citoyens honnêtes à promouvoir. Le Burundi devient de plus en plus un pays où l'immoralité et l'impunité ont pris le dessus sur les valeurs de la justice, de l'honneur et du respect à la vie.

Notre bulletin n'a cessé de relever des cas d'injustices envers les présumés opposants politiques et d'impunité des crimes commis par les proches du pouvoir CNDD-FDD. Pour cette période, nous dénonçons le cas de deux travailleurs de la SOSUMO victimes d'injustice alors qu'ils n'ont commis aucun crime.

En date du 12 janvier 2017, deux travailleurs Philippe Bigirimana et Nicaise Nahimana, de la SOSUMO étaient toujours en détention. Accusés par le parquet de la province Rutana d'outrage au chef de l'Etat et de tentative d'assassinat, ils ont été acquittés par le TGI de Rutana. La décision date du 2 janvier 2017. Des cas semblables sont courants dans notre pays où les parquets, sous le poids de la pression politique du parti CNDD-FDD au pouvoir, sont des instruments de répression contre les présumés opposants politiques.

1.6. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les violences basées sur le genre constituent une triste réalité au Burundi où les jeunes filles et les femmes sont le plus souvent les principales victimes.

A titre illustratif :

- Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 10 janvier 2017, indique qu'en date du 3 janvier 2017, une fille du nom de DJ, âgée de 16 ans, a été violée, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, un jeune homme Célestin Habyarimana, âgé de 22 ans est l'auteur du viol. Il a été arrêté et conduit au cachot du poste de police en commune Bukeye ;
- Une autre information parvenue à la ligue Iteka cette même date indique qu'en date du 26 décembre 2016, une autre fille du nom de G N, âgée de 13 ans, a été violée sur la colline Ruhombo, zone Shombo, commune Muramvya. L'auteur du viol le nommé Salvator Sinarinzi, âgé de 82 ans a aussi été arrêté.

Précisons que les auteurs des crimes de viol sont généralement poursuivis lorsqu'ils sont de simples civils mais lorsque les auteurs sont plus proches du parti CNDD-FDD au pouvoir, ils bénéficient de protection. Nous en avons rapporté des cas d'impunité dans nos différents rapports.

1.7. SECURITE ALIMENTAIRE

L'année 2017 a commencé avec des lamentations des citoyens burundais en rapport avec la cherté de la vie due à la montée des prix de première nécessité. Le pouvoir burundais en mal de faire fonctionner ses institutions suite aux sanctions économiques et financières qui pèsent sur lui, a décidé de tout faire pour

avoir des fonds. Pour alimenter son budget de fonctionnement, des taxes ont été rehaussées presque partout sur les principaux produits de consommation tels que le sucre, la bière, l'eau et l'électricité, le tarif d'appel téléphonique, le carburant, etc.

En date du 7 janvier 2017, le prix du carburant a été revu à la hausse avec toutes les conséquences qui en découlent. Les hausses des prix du pétrole, du mazout et de l'essence entraînent en effet celle du transport et de tous les autres prix. Le mazout et l'essence coûtent désormais 2100 fbu, le pétrole à 1800 fbu alors qu'ils coûtaient respectivement 2000 fbu pour l'essence et le mazout et 1700 fbu pour le pétrole. Daniel Mpitabakana du ministère de commerce qui a annoncé les nouveaux prix précise que c'est une réponse à la mesure du gouvernement burundais de monter des taxes décidée au niveau du budget national prévue pour cette année 2017.

Consécutivement à la hausse du prix à la pompe, les prix de transport ont suivis la cadence entraînant la hausse de tous les autres prix des produits de première nécessité. La BRARUDI n'a pas tardé à rehausser les prix de ses produits les plus consommés.

Des observateurs du contexte sociopolitique et économiques burundais dénoncent l'irresponsabilité politique du pouvoir CNDD-FDD qui n'a cessé de se préoccuper des intérêts du parti au détriment des intérêts collectifs de la société burundaise. Au lieu de chercher à assainir le contexte politique, le choix politique adopté est de continuer à asphyxier le peuple burundais en difficulté de survie alimentaire depuis la crise du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES

Une personne égorgée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 10 janvier 2017, une vieille femme du nom de Kameteri, a été trouvée égorgée dans sa maison se trouvant sur la sous-colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo. Des sources sur place disent qu'il s'agit d'un règlement de compte suite aux conflits fonciers avec ses voisins, mais personne n'a été arrêté pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 janvier 2017 indique qu'en date du 31 décembre 2016, un corps sans vie d'une personne a été retrouvé dans un ruisseau sur la colline Kabeza, commune et province Cankuzo. Selon des sources sur place, la cause de cet assassinat reste inconnue de même que les auteurs. Les mêmes sources disent qu'un OPJ a été sur les lieux pour mener des enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 14 janvier 2017, vers 6 heures du matin, un corps sans vie d'un jeune adolescent de 14 ans connu sous le nom de Joseph Vyizigiro alias Kizemba, fils de Diomède Sindarubaza, résidant sur la colline Ruvumu, zone et commune Bubanza a été retrouvé au centre Bubanza, zone, commune et province Bubanza. Une personne du nom de Nsabimana a été arrêtée par la police et conduit dans le cachot du commissariat provincial de Bubanza pour des raisons d'enquêtes, selon nos sources.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Trois personnes tuées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 14 janvier 2017, vers 20 heures, Serges Mpawenimana, finaliste à l'ETS Kamenge et Vincent, fonctionnaires de l'Etat, tous Imbonerakure du parti CNDD-FDD, ont été abattus par des hommes armés en tenues policières sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. La 3^{ème} victime est un enfant qui venait d'une boutique de la place et qui a succombé à ses blessures après avoir été touché par des tirs. Les victimes seraient quittés le parti CNDD-FDD pour réintégrer au parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

Une personne blessée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 9 janvier 2017, vers minuit le nommé Mission Bamparuhaye, a été blessé lors d'une attaque à la machette sur la colline Gikangaga, zone Ruyaga, commune Kanyosha. Ses agresseurs lui ont aussi volé de l'argent avant de s'éclipser dans la nature. La victime a été conduite au CDS Ruyaga où elle reçoit des soins de santé.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Une personne tuée en commune et province Muramvya

En date du 9 novembre 2017, un élève de 6^{ème} année à l'ECOFO Gishubi, âgé de 14 ans du nom de Norbert Nduwimana, a été tué à la grenade sur la colline Gishubi, commune et province Muramvya. D'après des sources sur place, la grenade a explosé lorsque l'enfant la manipulait. Cette même source indique que la grenade se trouvait dans la maison et que le père de la victime est un ancien gardien de la paix qui ne s'était pas débarrassé de son engin.

Intimidation en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 11 janvier 2017, lors d'une réunion entre les administratifs et la population de Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, les policiers ont reçu l'ordre, de la part du chef de colline Mukungu, de tirer sur toute personne qui sera attrapée en train d'abattre un arbre dans les domaines forestiers de l'Etat. Cela a provoqué une peur panique au sein de la population qui pense que les policiers risquent d'abuser et de régler leur compte sur base de cette décision. Le chef de colline dit que les personnes qui sont mécontentes de cette décision devraient plier bagage et rejoindre les réfugiés de Nyarugusu en république Tanzanienne. La population dénonce une mesure hors la loi car la peine de mort a été abolie dans notre pays.

Une fosse commune découverte en commune Rusaka, province Mwaro

Une fosse commune a été découverte en date du 10 janvier 2017 sur la colline Makamba, commune Rusaka, province Mwaro. Des sources sur place précisent que six crânes et d'autres ossements humains étaient dans une fosse commune sur un chantier où la province était en train de préparer pour y construire un centre de métiers. D'après Jean-Marie Nyakarerwa, le gouverneur de la province Mwaro, personne n'est en mesure pour l'heure d'apporter des précisions sur cette découverte. Néanmoins, certaines sources disent que cette fosse commune était connue et contiendrait des restes des corps des jeunes opposants au 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza, arrêtés, enlevés puis tués avant d'être enterrés à la sauvette dans des fausses communes tandis que d'autres disent que ce sont des personnes tuées en 1972. Le phénomène de découverte d'ossements humains dans des chantiers n'est pas nouveau, il s'accroît ces derniers temps et révèle l'existence de plusieurs autres fosses communes dans le pays. Des informations variées disent que ce n'est pas par hasard que ces fausses communes sont découvertes, c'est plutôt les auteurs de ces massacres qui cherchent à en effacer les traces et manipuler l'information.

Ces ossements humains ont été inhumés à la hâte sans aucune forme d'enquête. Le pouvoir public ne laisse pas le temps d'une expertise médicale pour que la vérité soit connue, précise notre source.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtements impitoyables.

Elle est préoccupée par le phénomène de découverte des fosses communes dans différents endroits du pays. La Ligue Iteka et les ODHs dénoncent une manipulation de l'information dans le but de banaliser le crime et une manière de vouloir effacer les traces.

Elle est inquiète par la déstabilisation économique des ménages burundais suite à la montée des taxes et des prix des produits de première nécessité en vue de nourrir le budget de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire et économique du peuple burundais.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux mesures excessives de montée des taxes qui aggrave la situation économique déjà précaire des ménages burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.